



Périscolaire : les modalités de paiement

Les parents reçoivent une facture pour les consommations du mois écoulé de leur(s) enfant(s) : restauration municipale, accueils périscolaires, restauration des centres de loisirs.

Le montant doit être impérativement réglé avant le 7 du mois suivant la réception de la facture :

- ✓ par prélèvement automatique sur un compte bancaire ou postal,
- ✓ par paiement en ligne sécurisé sur internet,
- ✓ en numéraire (pour un montant inférieur à 300 €), par chèque, par carte bancaire auprès du service Education à l'Hôtel de ville.

L'accueil périscolaire du matin est facturé au forfait, pour la tranche 7h30 / 8h45.

La pause méridienne, comprenant le repas et le temps d'accueil du midi est facturée au forfait.

Les tranches horaires de l'accueil périscolaire du soir (de 16h45 à 18h et de 18h à 18h45) sont facturées au forfait.

Toute tranche horaire commencée est facturée en totalité.



Les centres de loisirs le mercredi

La Ville de Lorient ne gère pas les centres de loisirs du mercredi. Elle participe au financement d'associations avec lesquelles elle conclut des conventions. A compter de la rentrée 2018-2019, les familles peuvent choisir entre les associations du pays de Lorient.

Le Patronage Laïque de Lorient

80, avenue du général de
Gaulle - Lorient
☎ 02 97 83 69 64
✉ pllorient@wanadoo.fr

Le Foyer Laïque de Keryado

28 rue de Kersabiec - Lorient
☎ 02 97 83 81 64
✉ flk@vacances-flk.com

Centre social Escale Brizeux

4 rue Jean Lagarde - Lorient
☎ 02 97 64 36 54
✉ enfance-quartier.escale@orange.fr

La maison de quartier de Bois-du-Château

☎ 02 97 37 75 31
9 Rue Jules Massenet - Lorient
✉ contact@mqboisduchateau.info

Centre social de Keryado

24 Rue de Kersabiec - Lorient
☎ 02 97 83 74 04
✉ centresocialkeryado@orange.fr

La maison pour tous de Kervénanec

2 Rue Maurice Thorez - Lorient
☎ 02 97 37 29 86
✉ m.p.t.kerve@cegetel.net

Les informations relatives à l'organisation des centres de loisirs (horaires, tarifs...) sont à prendre directement auprès des associations.

RENSEIGNEMENTS :



A l'hôtel de Ville, 2 boulevard du Général Leclerc, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

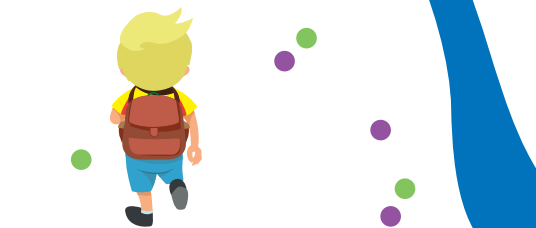
☎ 02 97 02 22 02, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15

🌐 Plus d'information sur www.lorient.bzh rubrique « mon enfant à l'école » et sur <https://demat.lorient.bzh>



dem@t.lorient.bzh

Ville de Lorient
Conception : Infographie municipale de Lorient - Juin 2018
Icônes : Nibras@design - iconsmind.com - myladkings



Rentrée scolaire des écoles publiques 2018 - 2019





Les horaires à la rentrée 2018 - 2019

Après une large concertation auprès de toute la communauté éducative, la rentrée de septembre 2018 s'organise autour de nouveaux rythmes scolaires et périscolaires, sur 4 jours.

	7h30 - 8h45	8h45 - 12h*	12h - 14h	14h00 - 16h45	16h45 - 18h45
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil périscolaire
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					

Rentrée le lundi 3 septembre 2018

Vacances de la Toussaint du 20 octobre au 4 novembre 2018

Vacances de Noël du 22 décembre au 6 janvier 2019

Vacances d'hiver du 9 février au 24 février 2019

Vacances de printemps du 6 avril au 22 avril 2019

Fin des cours le 6 juillet 2019

* A l'exception de l'école élémentaire de Kerentrech, pour laquelle les horaires de la matinée scolaire sont fixés de 8h50 à 12h05.



L'offre périscolaire

LA PAUSE MÉRIDIANNE :
Un moment de détente, du bio et du bon

- ✓ 2 000 repas servis chaque jour.
- ✓ Du bio et des aliments issus de circuits courts.
- ✓ Une sensibilisation aux goûts et aux saveurs.
- ✓ Une offre d'activités qualitative adaptée à ce moment de la journée (activités de loisirs, de bien-être...), encadrée par des animateurs et intervenants qualifiés dans chaque école.
- ✓ Une initiation au développement durable et à la limitation des déchets.

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR :
L'épanouissement des enfants, le service aux parents

- ✓ Des accueils ouverts dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h45 le soir.
- ✓ Un temps éducatif encadré par des animateurs qualifiés et un projet pédagogique.
- ✓ Des espaces adaptés et dédiés aux accueils périscolaires dans chaque école.



L'inscription

Les inscriptions scolaires et périscolaires sont prises à l'Hôtel de Ville (2 boulevard du général Leclerc).

Pour l'inscription scolaire, prévoir :

- ✓ Le livret de famille
- ✓ Un justificatif de domicile (de moins de trois mois)

Pour l'inscription aux services périscolaires (accueil et restauration du midi), prévoir :

- ✓ L'avis d'imposition ou de non-imposition le plus récemment reçu
- ✓ Les 3 derniers bulletins de salaire ou notification Pôle emploi, rentes, pensions... de chaque parent
- ✓ Le décompte récent des prestations familiales, pension alimentaire, jugement en cas de divorce...

Un quotient familial est calculé et permet de déterminer votre tarification.

Votre enfant n'est pas encore inscrit à l'école ?

Pour connaître votre école de secteur, consultez notre carte scolaire en ligne sur : demat.lorient.bzh



La réservation

La réservation de la restauration et des accueils périscolaires est obligatoire, dans la limite de deux journées scolaires avant la présence de l'enfant.

Le non-respect de cette règle entraîne une majoration.

Le règlement des accueils périscolaires et de la restauration est consultable en ligne sur www.lorient.bzh

Pour réserver ou modifier une réservation :

- 👤 L'accueil de la mairie de 8h30 à 17h15
- ☎ Par téléphone (02 97 02 22 02) de 8h30 à 17h15
- 🌐 Le portail de réservation sur <https://demat.lorient.bzh/>

